



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION
MANAGEMENT DES DÉCHETS
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

Évaluations préliminaires de la Phase 2
en formations de roche cristalline :
Délimiter ensemble les secteurs à étudier

EBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION



Mise à jour : décembre 2017

Les évaluations préliminaires de la Phase 2 sont la prochaine étape du processus pluriannuel d'étude technique, de dialogue et d'engagement destiné à trouver un site sûr et sécuritaire où établir un dépôt géologique en profondeur pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié canadien. Les études de la Phase 2 s'appuieront sur les travaux réalisés antérieurement dans le cadre du processus de sélection d'un site et permettront de faire avancer la recherche de sites potentiels en délimitant plus précisément les secteurs à considérer et qui devront faire l'objet d'études plus détaillées.

- **Des terres autour de collectivités intéressées ont été jugées potentiellement propices.**

Les études réalisées à ce jour par la SGDN indiquent que de grands secteurs à proximité des collectivités intéressées sont susceptibles de répondre aux exigences techniques de sûreté relatives à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et méritent d'être étudiés plus avant. Une décision devra être prise, en collaboration avec les habitants de la région, concernant les secteurs plus précis qui devront faire l'objet des études de la Phase 2.

- **Les études de la Phase 2 aideront à délimiter des secteurs plus précis qui sont particulièrement susceptibles de répondre aux exigences techniques de sûreté.**

Les études techniques de la Phase 2 aideront à délimiter plus précisément les secteurs à considérer. Ces études fourniront des informations importantes qui alimenteront les discussions avec la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes sur le site où pourrait être mis en oeuvre le projet.

- **La SGDN travaillera en étroite collaboration avec la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes à la planification et à la réalisation de ces études.**

Les études techniques de la Phase 2 comprendront des levés géophysiques aéroportés et, selon les résultats de ces levés, des études en surface et souterraines, y compris des travaux de cartographie géologique et environnementale détaillée ainsi que des forages et l'analyse de carottes rocheuses.

La SGDN travaillera en étroite collaboration avec la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes à la planification et à la réalisation de ces études techniques. La SGDN engagera la région à participer à des discussions pour confirmer le plan de réalisation des levés géophysiques aéroportés – la première activité des études de la Phase 2. Lorsque les levés aéroportés auront été réalisés, la SGDN examinera avec la région les constats de ces levés et planifiera le parcours du territoire en vue d'une cartographie géologique et environnementale. La réalisation de toute étude souterraine, par exemple des forages en profondeur et l'analyse de carottes rocheuses, sera aussi planifiée en discussion avec la région.

- **Des terres de secteurs potentiellement propices ont été temporairement soustraites au jalonnement et à l'exploration de claims minéraux pour permettre la réalisation des études de la Phase 2. Il s'agit d'un premier pas vers la planification et la discussion.**

En prévision des études de la Phase 2, des terres ont été temporairement soustraites au jalonnement et à l'exploration de claims minéraux dans les régions des collectivités du Nord de l'Ontario qui participent aux études de la Phase 2 par la province. Ces collectivités ontariennes sont Hornepayne, Ignace et Manitouwadge. Ces secteurs sont relevés sur les cartes qui suivent dans ce document. La SGDN s'appuiera sur ces cartes pour amorcer les discussions avec les collectivités sur la meilleure façon de planifier et de réaliser les études de la Phase 2 dans leur région.

La SDGN a aussi temporairement soustrait au jalonnement et à l'exploration des terres à proximité de White River, de Blind River, d'Elliot Lake et de Schreiber en Ontario, et a jalonné des terres dans la collectivité saskatchewanaise de Creighton. Les études sont maintenant complétées dans ces régions et la SGDN travaille actuellement avec les deux provinces à relâcher la terre.

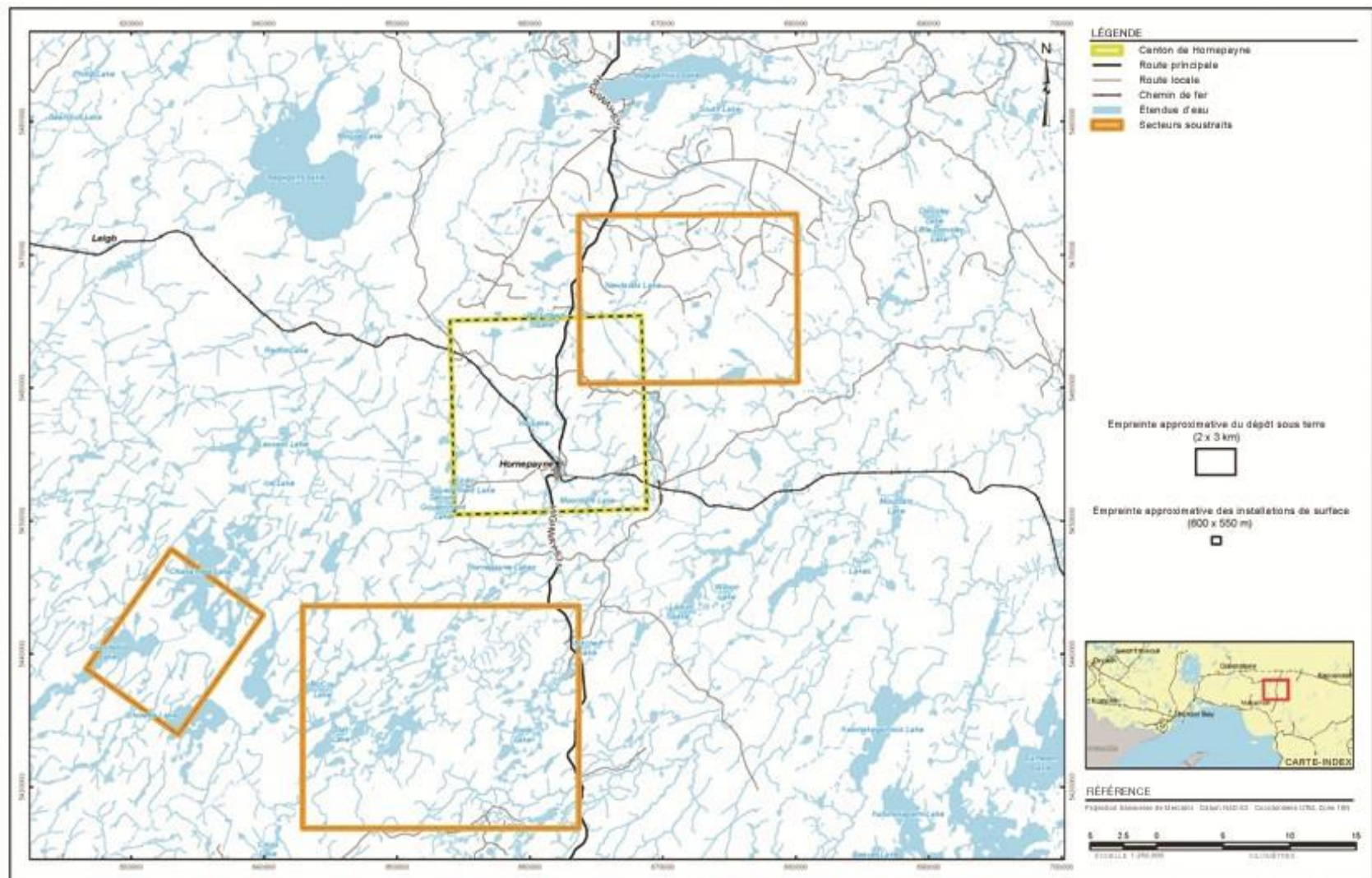
- **Il faudra encore plusieurs années pour déterminer le site précis où sera établi le dépôt et la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes participeront au processus décisionnel.**

Les études de la Phase 2 constituent une des premières étapes d'un processus pluriannuel visant à identifier un site où établir le dépôt de combustible nucléaire irradié canadien et le centre d'expertise connexe. Plusieurs autres années d'étude seront requises avant que des sites précis soient délimités et que la caractérisation détaillée de ces sites soit entreprise. Le site de prédilection devra répondre à des exigences techniques rigoureuses axées sur la sûreté. Il devra aussi être approprié, compte tenu des pratiques et des préférences sociales, économiques, culturelles et spirituelles des habitants de la région.

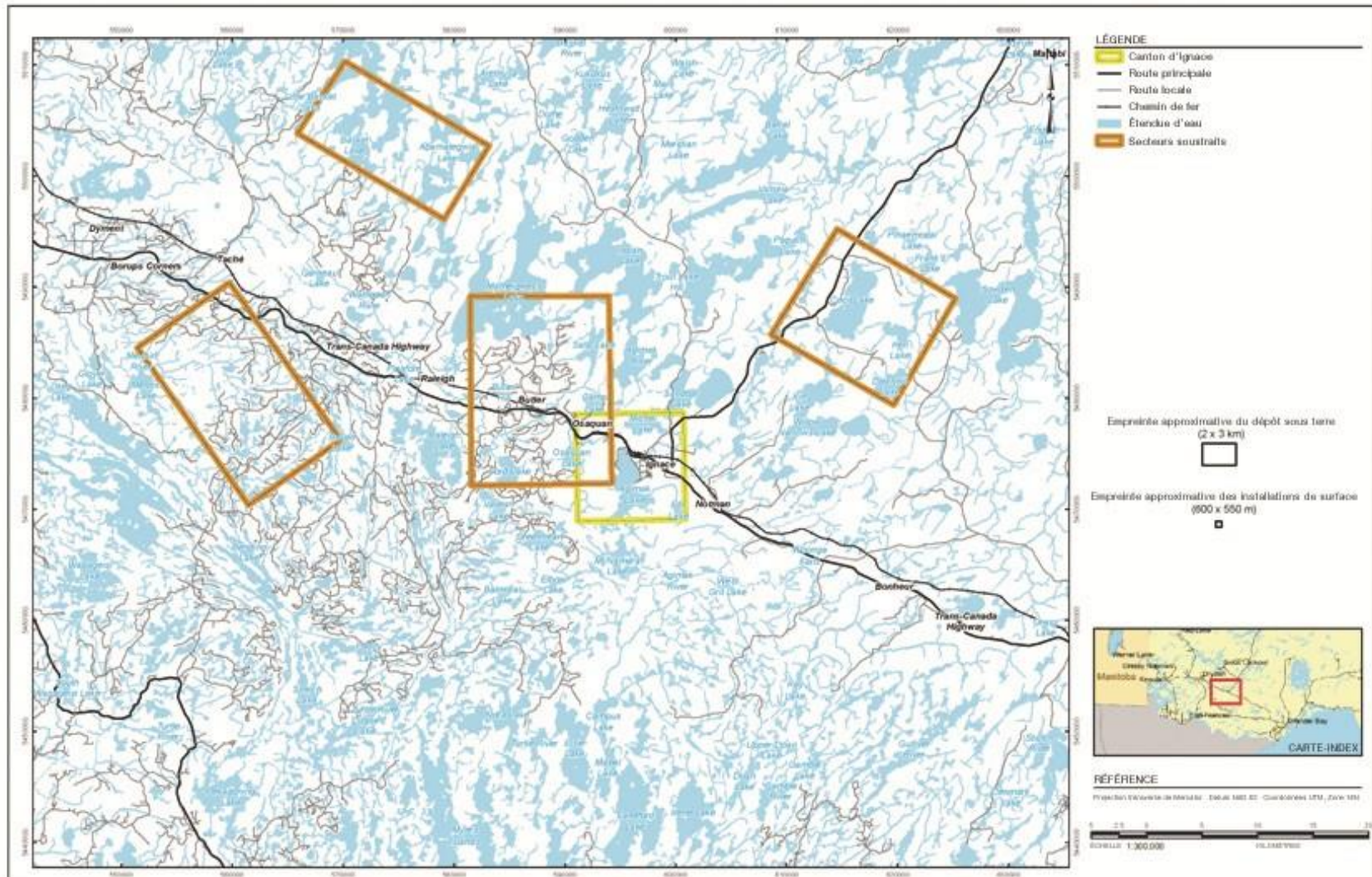
La mise en oeuvre du projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes.

Préparation des études techniques de la Phase 2

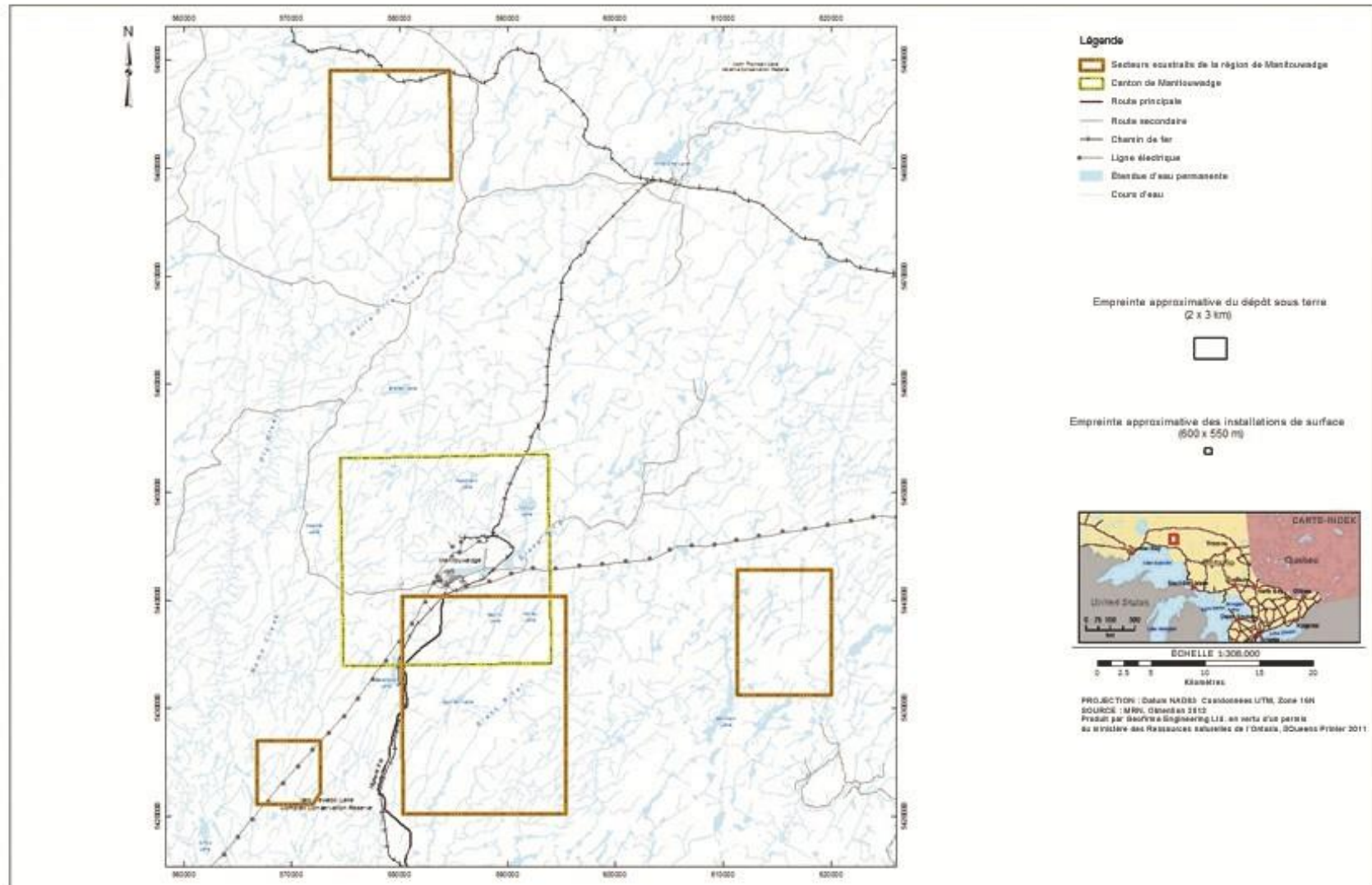
- Certains secteurs ont été temporairement soustraits au jalonnement de claims minéraux pour permettre la poursuite des études. Ces secteurs ont été jugés potentiellement propices sur le plan technique au confinement et à l'isolement sûrs et sécuritaires à long terme du combustible nucléaire irradié.
- Il faudra encore plusieurs années avant qu'un site soit choisi. La soustraction au jalonnement de claims minéraux a pour but de faciliter la réalisation des études futures. La SGDN continuera de travailler en collaboration avec les collectivités intéressées, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes pour identifier un site potentiellement propice.
- Ces secteurs sont beaucoup plus vastes que ce qu'il faut pour établir le dépôt géologique en profondeur et les installations associées.
- Les activités de surface, telles que la trappe, le tourisme, la chasse, la pêche et la cueillette de baies et de plantes médicinales continueront d'être encouragées. La soustraction temporaire au jalonnement de claims minéraux n'a pour but de nuire à ces activités.
- La SGDN travaillera avec les collectivités intéressées, les collectivités Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes pour déterminer à quel moment les levés aéroportés seront effectués afin de perturber le moins possible les activités menées sur le territoire et de faire en sorte que le public soit informé de l'activité.
- À mesure que les terrains seront évalués, la province sera informée des secteurs jugés non propices au projet de la SGDN afin que leur soustraction au jalonnement soit levée.
- On ne prévoit pas que la soustraction temporaire de secteurs au jalonnement de claims minéraux nuise à l'exploration minérale; la SGDN recherche des secteurs qui ne contiennent pas ou ne sont pas susceptibles de contenir des ressources naturelles exploitables.
- Les études techniques de la Phase 2 sont réalisées avec la participation de la collectivité intéressée, des collectivités Premières nations et métisses de la région et des collectivités environnantes. La participation aux études de recherche ne sera pas interprétée comme indiquant un appui au projet ou à un site particulier.



**Figure 1 : Région de Hornepayne, en Ontario –
Terres soustraites au jalonnement pour faciliter la réalisation des études de la Phase 2**



**Figure 2 : Région d'Ignace, en Ontario –
Terres soustraites au jalonnement pour faciliter la réalisation des études de la Phase 2**



**Figure 3 : Région de Manitowadge, en Ontario –
 Terres soustraites au jalonement pour faciliter la réalisation des études de la Phase 2**